

DELIBERATION N° 2007/03-07 - SALLE DES FETES MULTIFONCTON (ESPACE CHAUDEAU)
- AVENANTS AUX MARCHES

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée, sa délibération n° 2005/03-08 du 29 mars 2005, autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la construction de la salle des fêtes multifonction, répartis en 18 lots.

Dans le cadre de cette réalisation et afin d'améliorer l'édifice ou d'en simplifier l'exploitation ultérieure, 9 lots sur les 18 lots ont fait l'objet de modifications par voie d'avenants synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Entreprises	Description succincte de l'avenant	Montant du marché initial (€H.T.)	Montant de l'avenant (€H.T.)	Montant du marché corrigé (€H.T.)
1 - VRD	EUROVIA	Création d'un bassin enterré pour la rétention des eaux pluviales	198 769,05	31 680,23	230 449,28
Gros oeuvre	SPIE J.BERNARD	Modification de 2 unités de passage Elargissement de 2 baies vitrées Mise en place d'une gaine technique en dallage Menuiserie métallique	2 547 852,00	14 093,30	2 561 945,00
Menuiseries intérieures	WUCHER	Modification des serrures sur les accès loges	85 447,51	3 000,00	88 447,51
Plafonds Habillages	SOREIP	Modification des faux plafonds	149 267,20	7 463,28	156 730,48
Peintures Revêtements muraux	LAGARDE & MEREGNANI	Peinture salle musculation Travaux non exécutés	73 839,95	442,35	74 282,30
- Revêtements Parquets	WUCHER	Couverture du caniveau mis en œuvre par le lot n° 2	73 656,91	520,00	74 176,91
- Gradins Estrade	JEZET SEATING	Modification de la numérotation et marquage chaises	164 959,00	3 723,10	168 682,10
15 - Electricité	SODEL	Transformateur pour réseau sonorisation Equipement électrique dans salle musculation	267 335,00	6 751,44	274 086,44
18 - Scénographie	SYSTEM SON	Accroches supplémentaires pour poutre lumière	325 828,00	2 184,00	328 012,00
TOTAL			3 886 954,62	69 857,70	3 956 812,32

Concernant le lot n° 1 - VRD, le montant de l'avenant dépassant 5 %, la commission d'appel d'offres, s'est réunie le 12 février 2007 et a donné un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 1 attribué à l'entreprise EUROVIA, sachant que l'ensemble des avenants représente 1,8 % du montant total des marchés initiaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 5 abstentions (Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL du Groupe Ludres Autrement) et (M. FRANOUX et Mme PELLÉ du Groupe Ludres Notre Ville) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les 9 avenants,
- les crédits sont inscrits au budget primitif 2007.